

CONFÉRENCE FINALE *CIRCULABILITY* : POUR UNE ÉCONOMIE HANDI-SOLIDAIRE !

COMPTE-RENDU

25 Octobre 2022

SMART I Rue Coenraets 72, 1060 Saint-Gilles (Bruxelles)

Au sein de l'Union européenne, les personnes en situation de handicap sont encore aujourd'hui largement exclues du marché de l'emploi. Les structures de travail pour personnes en situation de handicap, qui permettent de favoriser leur inclusion socioprofessionnelle, sont soumises à une concurrence accrue et cherchent souvent à développer de nouvelles activités économiques. Par ailleurs, malgré une attention européenne de plus en plus portée vers le développement durable — en témoigne le Green Deal proposé pour la Commission européenne —, le gaspillage alimentaire reste un enjeu européen central pour réussir la transition écologique. En effet, 88 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année dans l'Union européenne. Le projet CirculAbility rencontre ces deux enjeux fondamentaux et poursuit l'objectif de former les structures de travail adapté à saisir les opportunités pour l'inclusion des personnes en situation de handicap par une formation à la valorisation circulaire des invendus alimentaires.

La conférence finale de CirculAbility a permis aux sept partenaires issus de cinq pays européens différents (Espagne, Belgique, Italie, Luxembourg et France) de présenter les résultats de ces deux années de travail. Une galerie d'initiatives inspirantes, une formation à la gestion économique, une formation technique et un livre blanc ont été réalisés. Aussi, divers acteur·ice·s de l'économie sociale et solidaire se sont relayés la parole durant la conférence pour présenter leurs innovations en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap dans la problématique du gaspillage alimentaire. Finalement, la conférence s'est clôturée, après de nombreuses questions de la part des participant·e·s, sur un lunch convivial et propice aux échanges autour d'une économie circulaire et handi-solidaire.

LES INTERVENANT·E·S

- **Denis STOKKINK**, Président, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS (Belgique)
- **Patricia FOSCOLO**, Responsable circlemade, hub. brussels (Belgique)
- **Marie-Hélène DUTRIEUX**, Directrice pôle ESAT Haut-de-France, APF France Handicap (France)
- **Alexis WILLEMOT**, Chargé d'études, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS (Belgique)
- **Nicolas PAULUS**, Responsable commercial, Travie (Belgique)
- **Laura VENEZIANI**, Directrice, Tricentenaire ASBL (Luxembourg)
- **Gaëtane CONVENT**, Directrice, EWETA (Belgique)
- **Federico CAMPORESI**, Coordinateur du réseau, ARFIE (Belgique)

INTRODUCTION ET RECOMMANDATIONS POUR DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET HANDI-SOLIDAIRE

- **Denis Stokkink**

Le président de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a débuté cette conférence finale. Il a rappelé la problématique que le projet a souhaité résoudre : est-il possible de croiser les politiques de l'économie circulaire et celles de l'inclusion des personnes en situation de handicap ?

Le projet CirculAbility s'est concentré sur la réutilisation d'inventaires alimentaires et les partenaires ont été accompagnés à des Entreprises de Travail adapté (ETA) notamment sur le territoire belge. Denis Stokkink a, ensuite, mis en avant les politiques d'économie circulaire que la Commission européenne porte telles que le Green Deal et la stratégie dits « de la ferme à la table » qui promeut notamment les circuits courts. Finalement, les résultats, disponibles en plusieurs langues sur le site du projet [CirculAbility](#) sont présentés :

- Une galerie d'initiatives inspirantes.
- Des formations tant économiques que techniques visant l'inclusion des travailleur·euse·s en situation de handicap dans les entreprises de l'économie circulaire.
- Un livre blanc de recommandations.

- **Patricia Foscolo**

Patricia Foscolo est la responsable Circlemade de l'agence bruxelloise pour l'accompagnement des entreprises, Hub Brussels. Issu du Programme Régional en Économie circulaire (PREC) de 2016, Hub Brussels a conservé les mêmes objectifs de création d'emploi, de transformation des objectifs environnementaux en opportunités économiques et de développement de l'économie locale en passant par le recyclage alimentaire notamment.

Par la suite, l'intervenante présente les actions de l'agence comme le baromètre de l'économie circulaire. Elle souligne qu'entre 2019 et 2022, la part des entreprises bruxelloises ayant connaissance de l'économie circulaire est passée de 45 % à 75 %. Hub Brussels porte aussi d'autres actions comme un Green Lab créé en 2011 dans le cadre d'un projet FEDER et qui a eu des résultats très prometteurs. Il a mené à un taux de création d'entreprises de 51 % après accompagnement. Hub Brussels offre aussi des possibilités de financement pour les entreprises de l'économie circulaire ou des bureaux en favorisant les occupations temporaires du territoire.

Finalement, l'oratrice aborde le sujet de son champ d'expertise chez Hub Brussels, le cluster Circlemade qui met en relation des entreprises et des institutions publiques ou privées pour développer des projets conjoints. Créé en 2018, Circlemade a maintenant 86 entreprises membres et 18 partenaires et porte le potentiel de développement des entreprises en faveur de l'économie circulaire à Bruxelles.

- **Federico Camporesi**

Federico Camporesi est coordinateur du réseau Arfie. Il a d'abord présenté le Pacte Vert pour l'Europe qui vise à faire de l'Union européenne une économie neutre en terme d'émission et qui développe la stratégie « de la ferme à la table ». Il expose que la démarche adoptée dans le cadre du projet est celle du développement des activités économiques avec une approche inclusive des

individus défavorisés face à l'emploi. C'est cette vision qu'a eue à cœur de mettre en avant le projet CirculAbility.

L'intervenant souligne que l'accès au travail est un droit fondamental énoncé à l'article 27 de la Convention des Nations Unies des Droits des Personnes en situation de Handicap, mais qu'il est aussi repris par la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et mis en œuvre par de nombreuses politiques européennes. Pour Frederico Camporesi, le projet CirculAbility a permis de mettre en lumière des bonnes pratiques inspirantes et vectrices de changement pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.

La démarche portée par le projet européen CirculAbility s'inscrit directement dans les principes portés par l'Économie sociale et solidaire (ESS) qui est indispensable pour la transition écologique et le développement durable et la concrétisation d'une transition juste.

POUR UNE ÉCONOMIE HANDI-SOLIDAIRE !

- **Marie-Hélène Dutrieux**

Coordinatrice du projet, Marie-Hélène Dutrieux établit un bilan du projet CirculAbility. Des productions écrites ont été réalisées comme une galerie d'initiatives inspirantes, deux livres d'autoformations, dont une formation technique et une formation à la gestion économique et un livre blanc contenant sept éléments clés. Toutes ces productions sont disponibles sur le site de [CirculAbility](https://www.circulability.eu). La coordinatrice a mis en avant la difficulté de trouver suffisamment de portraits pour la galerie des rôles modèles, douze portraits ont finalement été trouvés.

Ensuite, Marie-Hélène Dutrieux soulève d'autres problématiques auxquelles l'équipe a dû faire face. Par exemple, avant de créer des activités avec les structures de l'économie circulaire, les partenariats créés doivent être suffisamment stables pour permettre la création d'une chaîne de production satisfaisante. Aussi, la coordinatrice du projet souligne le rôle des pouvoirs publics et l'importance, pour favoriser la durabilité des projets, de s'inscrire dans un territoire favorable à la mise en place de ces activités.

Finalement, sept principes du projet CirculAbility ont été :

- 1) L'économie circulaire est une opportunité de croissance pour le secteur social et l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- 2) Établir des partenariats fructueux.
- 3) Porter une attention accrue à la logistique.
- 4) Rechercher le soutien des pouvoirs publics.
- 5) S'inscrire dans un territoire favorable.
- 6) Penser circulaire.
- 7) Concevoir intelligemment sa gamme de produits.

TABLE RONDE : QUAND LES ACTEURS S'ENGAGENT POUR UNE ÉCONOMIE HANDI-SOLIDAIRE...

- **Alexis Willemot**

Alexis Willemot est chargé d'études à POUR LA SOLIDARITÉ-PLS. Il affirme que le développement d'une économie handi-solidaire est au confluent de deux mouvements que sont la transition vers une économie circulaire et le besoin d'assurer une transition juste.

Un état des lieux du gaspillage alimentaire dans le monde et en Europe est ensuite dressé. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 17 % de la nourriture disponible est jetée. En Europe, ce sont 88 millions de tonnes d'aliments qui partent directement aux poubelles. Ce gaspillage de masse va de pair avec une production inutile de gaz à effet de serre. L'orateur ajoute à ces constats celui du taux moyen d'activité pour les personnes dites valides qui est 1,5 fois plus élevé que pour les personnes en situation de handicap. C'est ainsi que le projet CirculAbility est né pour porter une transition aussi sociale que durable.

Alexis Willemot conclut avec des exemples d'initiative d'économie handi-solidaire comme des bières circulaires ou le projet européen [SoliFoodWaste](#).

- **Gaëtane Convent**

La directrice de la Fédération Wallonne des Entreprises de Travail Adapté – EWETA - débute sa présentation avec un chiffre, celui des 54 entreprises de travail adapté qui emploient 10 500 travailleur·euse·s dont 8 000 sont en situation de handicap. Ces entreprises ont des tailles très variables, mais celles de taille moyenne semblent avoir plus de difficultés à développer le travail adapté.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une particularité du militantisme belge. Les statuts dont jouissent les personnes porteuses de handicaps ne sont pas différents des autres travailleur·euse·s et reçoivent donc une rémunération minimum de 12 euros par heure. Cette insertion par le travail permet aux travailleur·euse·s porteur·euse·s de handicaps de faire le choix de vivre dans un appartement supervisé ou non, de construire une vie de famille, etc.

Gaëtane Convent expose ensuite la bonne méthode pour adapter un poste de travail. En effet, il faut penser à l'aménagement des locaux, au temps de formation et à la découpe des tâches complexes en tâches simples. Ces tâches simples sont valorisantes, mais demandent aux encadrant·e·s une réflexion permanente autour de l'adaptation du travail. Cette juste posture de l'encadrement demande des compétences de bienveillance et de droit du travail de la part des encadrant·e·s. Ainsi, dans les 54 entreprises représentées par la fédération EWETA, 20 % des moniteur·ice·s sont aussi en situation de handicap.

La directrice de l'EWETA souligne aussi que l'adaptation du travail n'est pas sans coût. Des bus peuvent être loués pour que les personnes en situation de handicap se rendent sur leur lieu de travail ou des machines sont détournées de leur usage premier pour redonner un rythme humain à la production. Les business modèles des entreprises souhaitant se lancer dans le travail adapté doivent donc en tenir compte.

Aussi, les activités des circuits courts ont l'avantage d'être variées et favorisent donc le travail adapté à différents degrés. Ils sont non-délocalisables, mais éprouvent des difficultés à devenir durable, car ces entreprises vivent des subventions et n'ont pas vocation à faire des profits. Si la structure en dégage, c'est seulement pour les réinvestir dans le projet. L'objectif premier des entreprises de travail adapté est la création d'emplois valorisables pour les personnes en situation de handicap.

- **Nicolas Paulus**

Nicolas Paulus est responsable commercial à Travie, la plus grande entreprise de travail adapté à Bruxelles. Travie est une ETA qui fait partie des 12 ETA bruxelloises dans lesquelles 300 personnes en situation de handicap sont employées et se concentrent sur l'emballage alimentaire et non alimentaire. L'entreprise a remporté un appel à projets Be Circular, ce qui a apporté un soutien important au développement de leurs activités en lien avec l'économie circulaire. Le projet récompensé a permis de mettre en avant les difficultés des initiatives des entreprises sur la base d'invendus alimentaires.

Il débute sa présentation en partageant son inquiétude sur la pérennité du modèle économique des productions locales de qualité à des coûts maîtrisés. La tenue de ce modèle est d'autant plus complexe, car d'un côté, les coûts de matières premières et le coût du travail ont augmenté en Belgique et d'un autre côté, le pouvoir d'achat des clients de l'entreprise a sensiblement baissé.

Nicolas Paulus fait un état des lieux des difficultés auxquelles s'est confronté Travie.

- Avoir une bonne logistique est primordial dans les activités de production alimentaire. Par exemple, la durée de vie des produits frais est limitée et demande une bonne organisation pour limiter le gaspillage alimentaire. Le fonctionnement des circuits courts permet aussi d'atteindre une émission carbone pratiquement neutre.
- Appliquer le principe *Less is more*. La deuxième recommandation émise par Nicolas Paulus est de se concentrer sur un petit nombre de recettes pour se limiter à certains produits et ne pas viser une production à 100 % issue de recyclage d'invendus. Aujourd'hui, les entreprises de l'alimentation de produits frais sont en grande difficulté et elles sont amenées à user de plus en plus du principe « *less is more* ».
- Développer des projets pilotes dans le domaine de la production alimentaire pour inspirer les entreprises de l'économie circulaire. Par exemple, SoliFoodWaste est un projet européen dont l'épicentre se trouve à Nantes en France et se concentre sur les mêmes problématiques que SoliFoodWaste. Un autre exemple porté par Travie est présenté par Nicolas Paulus. L'entreprise agit dans le secteur de l'économie circulaire non alimentaire en recyclant les dalles de tapis présentent dans les bureaux des administrations.

- **Laura Veneziani**

Laura Veneziani est directrice des ateliers du Tricentenaire au Luxembourg. Cette organisation met en place des ateliers d'inclusion solidaire pour les personnes en situation de handicap. Le but est de favoriser leur intégration sur le marché du travail. Le Tricentenaire propose aussi des cuisines centralisées en libre accès pour les personnes âgées et une personne en situation de handicap travaille dans cet espace. L'association est enfin responsable d'une chocolaterie artisanale depuis 2009 et de la vente d'épices ainsi que d'un service de sous-traitance dans le domaine du jardinage.

La directrice du Tricentenaire présente ensuite la vision du projet associatif qui est de soutenir la qualité de vie des personnes en situation de handicap et leur intégration socioprofessionnelle. L'objectif est d'accompagner, d'intégrer par des valeurs simples de coproduction et de s'adapter aux

compétences et aux parcours des personnes en situation de handicap. L'association donne une place importante au bonheur au travail et met en place des évaluations pour adapter le travail le plus efficacement possible.

Par ailleurs, la crise a été l'occasion de revaloriser les valeurs qu'il porte et de réaliser un nouveau temps de réflexion sur les objectifs des projets. Laura Veneziani souligne finalement la force du faire ensemble.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Le format de table ronde de la conférence a favorisé de nombreux échanges entre les participant·e·s et les intervenant·e·s.

La première intervention du public a été sur les modalités de diffusion du projet. La coordinatrice Marie-Hélène Dutrieux a alors répondu que la communication autour de CirculAbility passe principalement par le site et les réseaux des partenaires. La personne étant intervenue a ajouté qu'il serait intéressant de le diffuser aux chambres bruxelloises de l'économie sociale.

Un autre participant a interrogé sur la capacité du projet (notamment les deux livrets d'autoformation) à s'adapter aux différentes réalités des pays européens, notamment sur la problématique de l'emploi des personnes en situation de handicap. La directrice de l'EWETA a donc répondu qu'effectivement les réalités du problème varient en fonction du pays, mais néanmoins des points communs existent entre les pays européens comme l'aide financière prodiguée par les pouvoirs publics.

Cette question a mené à une seconde interrogation concernant cette fois-ci le suivi et le contrôle de ces projets en termes d'employabilité des personnes en situation de handicap et d'échanges entre différents acteurs de l'économie sociale et solidaire. Denis Stokkink a alors répondu que la responsabilité était celle des administrations, autrement dit des pouvoirs publics car ce sont ces structures qui décident des subventions allouées à chaque projet d'économie circulaire.

Un responsable du projet « SOS opération des 1 000 cafés » qui a pour objectifs de refaire vivre les cafés dans les villages a demandé à l'organisation Tricentenaire si les contraintes sanitaires du covid et plus largement de la vente alimentaire en général ont été un frein. Laura Veneziani a alors affirmé qu'il a fallu un temps d'adaptation et de recherches sur les normes en vigueur pour ne mettre en danger ni les employé·e·s ni les consommateur·ice·s. Aussi, la directrice a ajouté que des ateliers sur l'hygiène avaient été mis en place sur les temps du midi pour les personnes en situation de handicap et de nouveaux espaces ont été créé pour accueillir des couches ou des machines à laver pour les uniformes des travailleur·euse·s.

CONCLUSION

La conclusion de la conférence a en fait repris les conclusions du projet CirculAbility. Le livret blanc a mis en avant sept principes de conclusion qu'a présentés Marie-Hélène Dutrieux lors de la conférence. Le premier principe consiste à penser que l'économie circulaire représente une opportunité de croissance durable pour le secteur social et l'employabilité des personnes en situation de handicap. Le cinquième est qu'une personne en situation de handicap doit rester le-a principal-e acteur-ice de ses projets de vie. Le septième principe, pour ne citer qu'eux, il faut penser de façon inclusive et circulaire en respectant le principe de co-construction et d'écoconstruction. La coordinatrice du projet conclu en appelant à un élargissement des partenariats liés à ce projet.